



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

INFO APL # 04



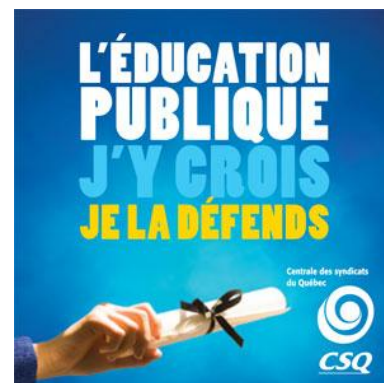
2012-03-19
Vol. 38 No. 04

Téléphone : 450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : www.lignery.ca



Rendez-vous directement sur notre site Web mobile !
Téléchargez l'application **Scanlife** sur votre téléphone cellulaire au 2dscan.com.
Utilisez Scanlife pour photographier le code. Le code vous amènera directement sur notre site Web mobile.

L'ÉDUCATION PUBLIQUE J'Y CROIS JE LA DÉFENDS



Afin de répondre aux attaques et aux solutions impraticables proposées particulièrement par le nouveau parti de François Legault (CAQ) et le parti Libéral de Jean Charest, la CSQ et les syndicats locaux ont adopté un plan d'action dont les grandes lignes sont :

Les 21 et 22 février : La Centrale

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a organisé un évènement d'envergure, l'APL y a participé, pour faire le point sur les nombreuses idées qui circulent présentement en éducation. De nombreux spécialistes sont venus nous exposer leurs recherches et leurs points de vue.

Mercredi, le 22 février

L'APL et tous les syndicats affiliés à la CSQ ont invité leurs membres à s'habiller en noir.

Lundi, le 27 février

L'APL a rencontré 2 députés de la région, soit M. Stéphane Billette, député libéral de Huntingdon et M. François Rebello, ex-député péquiste maintenant de la CAQ, pour faire le point sur les idées véhiculées par ces 2 partis et les sensibiliser à la réalité que vivent au quotidien les enseignantes et les enseignants membres de l'APL.

Mardi, le 20 mars (en soirée)

L'APL et les différents syndicats de l'éducation de la Montérégie se sont rassemblés devant les bureaux de M. François Rebello, député transfuge, vers la CAQ, afin de manifester notre mécontentement face aux idées véhiculées par la CAQ en matière d'éducation.

C'est le personnel de l'éducation qui œuvre au quotidien auprès des élèves qui connaît les réels besoins des milieux. Si nous ne nous occupons pas de l'éducation, d'autres le feront à notre place, au détriment de l'intérêt des élèves.



ASSURANCE MÉDICAMENTS

D'ici la fin mars, vous recevrez à votre domicile une nouvelle carte d'assurance SSQ. À partir du **1^{er} avril 2012**, vous devrez utiliser votre nouvelle carte d'assurance SSQ et détruire l'ancienne carte. Ce changement n'entraînera aucune modification à vos protections d'assurance collective qui sont :

- Médicaments
- Assurance voyage avec assistance
- Assurance annulation de voyage
- Ambulance et transport aérien
- Transport par avion ou par train d'une personne assurée alitée.

Conserver toujours cette carte avec vous. Cela vous évitera des problèmes, par exemple si vous changez de pharmacie ou lors de vos déplacements à l'étranger.



Pour plus de détails sur vos protections, allez sur le site de l'APL à www.lignery.ca



Depuis 2002, l'ICEA (l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes), organisme sans but lucratif, joue un rôle de premier plan sur des questions telles que l'éducation populaire, les communications, l'alphabétisation, la formation de base et professionnelle et, depuis 10 ans, réalise la semaine québécoise des adultes en formation.

L'APL veut encourager toutes les initiatives qui mènent vers le plein développement du potentiel de chaque jeune ou adulte.

Un ordre professionnel? Non, merci!

La Coalition avenir Québec de François Legault accorde de grandes vertus à un ordre professionnel des enseignants qu'elle promet de créer afin d'assurer la qualité de l'enseignement et la réussite des élèves.

Nous nous étonnons que monsieur Legault n'ait pas pris le temps de faire certaines vérifications d'usage soit qu'en 2002, l'Office des professions, comme avant lui la Commission des états généraux sur l'éducation, n'ait pas jugé pertinent de recommander au gouvernement la création d'un ordre professionnel des enseignants. Qui plus est, le gouvernement en place a finalement abandonné cette idée.

De plus, un sondage mené lors de la dernière tentative d'implantation d'un ordre professionnel a démontré que les enseignantes et enseignants étaient défavorables à plus de 95% à un tel projet.

Est-ce que l'opinion des enseignantes et enseignants a changé ? On en doute ! Par ailleurs, les pratiques, les lois et les règlements visant la formation, le travail et les obligations des enseignantes et des enseignants n'ont pas changé au cours de la dernière décennie. Ils ont même été resserrés, notamment pour scruter le passé judiciaire du personnel œuvrant auprès des élèves. Les commissions scolaires ont aussi maintenant l'obligation de nommer un protecteur de l'élève pour traiter les plaintes des élèves et des parents.

Or, devant l'éventail des dispositions déjà en place (Loi sur l'instruction publique, régime pédagogique, programmes et conventions collectives), l'Office des professions est arrivée à la conclusion que les enseignantes et les enseignants du Québec évoluaient dans un cadre plus balisé que celui imposé à d'autres professionnels. L'Office, tout comme la Commission des États généraux sur l'éducation, ne voyait pas la pertinence de passer d'une forme d'encadrement à un autre.

Les enseignantes et les enseignants ne seront pas plus valorisés, avec cette structure, dans la société. Les jeunes enseignantes et enseignants ne seront pas plus persévérants dans la profession.

Un ordre professionnel ne donne pas davantage l'assurance que les élèves réussiront mieux et que le système scolaire sera plus performant. D'ailleurs, la Finlande et la Corée du sud, des modèles en éducation, n'ont pas d'ordre professionnel pour leurs enseignantes et enseignants. Pourtant, le corps professoral est là-bas très valorisé et les résultats des écoliers aux tests internationaux sont parmi les meilleurs.

Est-ce que quelqu'un, quelque part, va finir par écouter et entendre ?! Le personnel qui œuvre au quotidien dans les écoles est à même de trouver des solutions aux problèmes soulevés.

Voici ce que les enseignantes et les enseignants proposent pour la réussite des élèves:

- Ressources suffisantes et en fonction des besoins
- Soutien en fonction des besoins

- Moins d'élèves par classe
- Évaluation rapide
- Composition de la classe

Est-ce qu'un ordre professionnel va nous donner cela ?

COALITION SOLIDARITÉ SANTÉ

En 2010, le gouvernement Charest a instauré une nouvelle taxe baptisée «contribution santé». Celle-ci s'ajoute au paiement des impôts et à la contribution au Fonds des services de santé (FSS) déjà en vigueur.

Chaque contribuable, dès qu'il a un revenu supérieur à 14 410\$, doit inscrire à la ligne 448 de son rapport d'impôt provincial le montant qu'il devra payer. C'est donc dire que chaque adulte ayant un revenu de 14 411\$ ou plus paiera le même montant de taxe que celui gagnant 100 000\$ et plus !

Dans le rapport d'impôt :

en 2010 le montant à inscrire à la ligne 448	25\$
en 2011 le montant à inscrire à la ligne 448	100\$
en 2012 le montant à inscrire à la ligne 448	200\$

Quel montant devons-nous inscrire à la ligne 448, pour cette taxe santé, en 2013, 2014, 2015 ????

Le financement des services sociaux et de santé, comme le financement de tous les services publics, ne doit pas se faire par une taxation à montant fixe qui ne tient pas compte du revenu des contribuables. Le financement doit passer par une contribution équitable, en fonction de la capacité de payer de toutes et tous, entreprises et individus.

Et pour cela, le bon sens et la responsabilité sociale commandent que chacun, homme et femme, individu et entreprise, contribue par un impôt proportionnel à son revenu.

**Demandons l'abolition
de la taxe santé parce qu'elle
est injuste et inéquitable !**



Que pouvons-nous faire?

Pour en savoir plus,
suivez **La ligne 448** sur
www.cssante.com